

Mouvement Utopia

PROPRIÉTÉ ET COMMUNS

Idées reçues
et propositions

Préface de **Benjamin Coriat**

Collection Controverses

Collection Controverses

Les Éditions Utopia

61 boulevard Mortier 75020 PARIS

contact@editions-utopia.org

www.editions-utopia.org

www.mouvementutopia.org

Diffusion : CED

Distribution : Daudin

© Les Éditions Utopia, janvier 2017

Sommaire

Les communs, c'est déjà l'alternative en actes, préface par Benjamin Coriat	9
Introduction	13

PREMIÈRE PARTIE Dix idées reçues

1. « <i>Les communs, ça ne marche pas</i> »	21
2. « <i>Les communs, c'est le communisme ou le collectivisme</i> »	23
3. « <i>Si les communs sont gratuits et accessibles à tous, ils seront moins bien gérés et donc moins bien utilisés que s'ils étaient privatisés</i> »	25
4. « <i>La propriété privée est un droit naturel et imprescriptible</i> »	32
5. « <i>La propriété c'est le vol</i> »	36
6. « <i>La propriété, c'est la sécurité et la liberté</i> »	39
7. « <i>L'envie d'appropriation et la cupidité font partie de la nature humaine</i> »	41
8. « <i>Il est normal de pouvoir léguer ses biens à ses enfants</i> »	44
9. « <i>C'est l'appât du gain personnel qui motive le désir d'entreprendre</i> »	47
10. « <i>Tout le monde n'est pas apte à gérer un commun</i> »	49

DEUXIÈME PARTIE

Dix propositions

1. <i>Remettre en question le droit sacré de la propriété au profit du droit d'usage</i>	53
2. <i>Il est temps de nous inspirer de la « modernité » des peuples traditionnels, notamment d'Amérique latine, pour repenser la propriété et dessiner les contours d'un nouveau paradigme du Buen Vivir</i>	56
3. <i>Faire de la nature et des communs des objets de droit et soutenir l'action du Tribunal international des droits de la nature</i>	59
4. <i>Considérer la terre comme un commun au service de l'autonomie alimentaire, de la ruralisation et de la biodiversité</i>	63
5. <i>Revoir les modalités d'héritage</i>	70
6. <i>Les biens et services associés à des besoins et droits fondamentaux doivent être organisés en communs</i>	74
7. <i>La finance et la monnaie doivent devenir des communs publics</i>	76
8. <i>Changer les règles de la propriété intellectuelle</i>	80
9. <i>Entre les sphères privée et publique, nous proposons l'extension des communs</i>	83
10. <i>Une architecture mondiale pour le développement des communs</i>	86
Conclusion	89
Annexes	95
Glossaire	101
Bibliographie	105

*« Les biens communs ne sont pas seulement la marque
d'une résistance à la religion toute puissante
des marchés, ils apparaissent comme l'une des clés
de la transformation de la société, une alternative
viable à la privatisation¹. »*

Gustave MASSIAH.

*« La propriété n'est pas un droit,
elle est une fonction sociale². »*

Léon DUGUIT.

« Chaque chose appartient à qui la rend meilleure³. »

Bertolt BRECHT.

*« La connaissance, l'information sont par essence
des biens communs, qui appartiennent à tout
le monde, qui donc ne peuvent devenir propriété privée
et marchandise, sans être mutilés dans leur utilité⁴. »*

André GORZ.

1. *Une stratégie altermondialiste*, La Découverte, 2011.
2. Juriste français (1858-1928). Conférence de Buenos Aires, 1911.
3. *Le cercle de craie caucasien*, L'Arche, 1997 (1^{re} éd., 1949).
4. Revue *Ecorev*⁷, n° 21, août 2011.

« J'ai longtemps cru que le problème foncier était de nature juridique, technique, économique et qu'une bonne dose d'ingéniosité suffirait à le résoudre. J'ai lentement découvert qu'il était le problème politique le plus significatif qui soit, parce que nos définitions et nos pratiques foncières fondent tout à la fois notre civilisation et notre système de pouvoir, façonnent nos comportements. »

« Entre l'avoir, l'être, le savoir, le faire, le paraître et le pouvoir, qui absorbent toutes nos énergies, l'avoir l'emporte aujourd'hui car il donne le pouvoir, permet le paraître, domine le faire et dispense d'être et de savoir. »

Edgar PISANI¹.

1. *Utopie foncière*, Éditions du Linteau, 2010 (1^{re} éd., 1977).

Les communs, c'est déjà l'alternative en actes

Je ne crains pas de l'écrire: si le xx^e siècle s'est achevé avec la chute du mur de Berlin, le xxi^e siècle s'ouvre quant à lui avec l'efflorescence des communs, partout dans le monde, et leur grand retour.

Oui je le soutiens: le xxi^e siècle, pour les laissés pour compte du monde entier, sera marqué de l'empreinte des communs. Le commun c'est déjà, en actes, un des éléments clés de l'alternative que depuis des décennies nous cherchons à construire.

Et cela au moins pour trois raisons.

La première est que les communs permettent enfin d'échapper au dilemme 0/1 dans lequel nous étions enfermés. Ou le marché. Ou l'État. Les communs font vieillir et rendent caduques cette opposition. L'opposition n'est plus là. Les communs l'ont déplacée. Elle est désormais *dans l'accès garanti ou non – et notamment pour les plus démunis – aux biens essentiels*, c'est-à-dire ceux qui permettent notre reproduction physique mais aussi morale et intellectuelle: l'alimentation et le logement donc, mais aussi la santé, l'éducation, l'information, la connaissance... *Déclarer « biens communs »* les biens essentiels, comme en 1789 on a

déclaré imprescriptibles les droits de l'homme et du citoyen, permet d'échapper aux faux dilemmes du public et du privé et de se concentrer sur l'essentiel : *garantir l'égalité d'accès aux biens et concevoir les dispositifs institutionnels qui permettent de maintenir cette égalité d'accès au cours du temps*. Il y a là à n'en pas douter une perspective neuve, simple et formidablement mobilisatrice parce que *juste*. Une perspective qui plonge ses racines dans nos valeurs et nos traditions les plus profondes.

La seconde raison est que les communs portent en eux une révolution, complète, dans la théorie (et la pratique) du droit de propriété. Celui-ci fut conçu et pensé dans le Code Napoléon de 1804 *comme un droit privatif et exclusif* (le fameux article 544). Or voici que le commun, et sa mise en pratique à travers mille et une expériences, *devient l'instrument d'un droit de propriété inclusif, intégrant une variété de communauté et d'individus entre lesquels les différents attributs du droit de propriété sont alloués et distribués*. Grâce au génie de Stallman¹ (et de quelques autres...), voici pour ne prendre que cet exemple que le droit d'auteur (le copyright) est *hacké* pour – à travers des licences appropriées – autoriser l'usage, la duplication et la

1. Richard M. Stallman est un programmeur américain né en 1953 et militant du logiciel libre. Il est notamment l'initiateur du projet GNU et de la licence publique générale du même nom, et lutte actuellement contre les brevets logiciels et pour le développement des logiciels libres.

circulation *libres* à travers le monde d'informations pourtant déposées sous copyright! Comprenons bien le sens de cette révolution. Le commun, comme cela a quelquefois été soutenu, ce n'est pas seulement de l'inappropriable auquel on a associé un droit d'usage. *L'inappropriable n'est que la forme hyperbolique du commun.* Le commun c'est aussi, et c'est le plus souvent, un ensemble de droits partagés. Dans une pêcherie gérée « en commun » les *commoners* ont fixé les règles de prélèvement des ressources halieutiques, et celles-ci permettent aux pêcheurs associés de vivre de leur pêche, vendue sur le marché... Le commun c'est encore un jardin partagé entre voisins et dont les fruits concourent au bien être de tous et de chacun... Le commun ainsi s'affirme à partir de la propriété partagée et distribuée. Une structure de gouvernance veillant au respect des droits et obligations de chacun.

La troisième raison tient à l'universalité du commun. Certes il y a des candidats privilégiés à devenir des communs. L'air, l'atmosphère, les océans..., tout ce que notre droit désigne comme des « choses communes » sont ces candidats privilégiés. Mais *tout bien déclaré tel devient un commun, si les institutions qui garantissent sa gouvernance collective sont bâties autour de lui.* La seule limite du commun c'est celle que la communauté des citoyens décide de lui donner et donc de se donner à elle-même. En introduisant de la délibération dans la gestion des ressources partagées, le commun garantit à la fois un progrès de la

démocratie et les conditions de *préservation de la ressource contre son épuisement précoce*. Démocratie et Écologie : le commun est au centre des deux grands défis majeurs de ce siècle.

Avec le commun, c'est un monde nouveau qui s'ouvre. Je me réjouis que le *Mouvement Utopia*, résolument, comme en témoigne cette livraison, s'engage dans ce monde. Et y apporte sa pierre et ses contributions. Nous aurons besoin de tous !

Benjamin CORIAT
Professeur de sciences économiques
à l'Université Paris 13.
Membre fondateur et co-animateur
du collectif des Économistes Atterrés.

Introduction

Entre le public et le privé, les communs sont de retour et ce n'est pas un effet de mode.

Un peu partout dans le monde, nous assistons à une *renaissance des communs*¹. On redécouvre par ailleurs qu'ils n'ont jamais disparu et on estime qu'environ deux milliards de personnes appliquent le principe de communs pour des biens et services de leur vie quotidienne.

Le concept de commun renvoie ainsi à la prise de conscience des limites d'une régulation par le marché ou par le public.

Cette renaissance n'est pas un hasard, plusieurs facteurs en sont la cause :

– l'apparition grâce au numérique des communs informationnels, qui reprennent les principes des communs. On peut citer les logiciels libres, Wikipédia, les licences *Creative Commons*^{*2}...

– les impasses ou faillites de la privatisation, étendue jusqu'au vivant par les transnationales ou les plus riches, générant conflits, inégalités et destructions écologiques. Ou, à l'inverse, les échecs de l'extension de

1. Titre d'un ouvrage de David Bollier, Éditions Charles Léopold Mayer, 2013.

2. Les mots suivis d'un astérisque sont expliqués dans le glossaire en fin d'ouvrage.

la propriété publique et du tout étatique, à la gestion souvent lourde et bureaucratique;

– la marchandisation du monde, qui entraîne des attaques permanentes contre les communs matériels ancestraux, comme l'accaparement des terres, les pratiques extractivistes, la privatisation du vivant, l'extension de la propriété intellectuelle et plus largement les enclosures* ;

– le Prix Nobel d'économie donné à Élinor Ostrom en 2009 pour son analyse de la gouvernance économique des biens communs, qui a relancé la question des communs au-delà de la sphère des économistes.

Dans beaucoup de domaines, mais sous certaines conditions (une communauté pas trop élargie pour les biens matériels, un réseau actif pour les biens informationnels), le *commun* est efficace économiquement comme socialement. Il réconcilie l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. En tirant son efficacité d'une vision socialisée mais largement décentralisée et compatible avec l'initiative individuelle, le commun est susceptible de mobiliser des acteurs très nombreux et variés et donc de faire évoluer les rapports de forces.

À travers dix idées reçues, ce livre interroge les communs et repose la question trop souvent taboue de la propriété, donc des rapports de pouvoir. En effet, toute extension du domaine des communs entraîne la remise en cause des pouvoirs donnés aux propriétaires, qu'ils soient privés ou publics.

Face à la remontée de *l'idéologie propriétaire*¹, notamment dans le domaine de l'immatériel, le renouveau des communs est salutaire. Mais il ne se fera pas sans combats culturels et politiques, sans mobilisation des communautés, locales ou de réseaux, pour défendre et étendre les communs.

Précisons néanmoins que « les communs ne sont pas la négation des droits de propriété mais une réaffirmation et un renouvellement de ces droits comme au demeurant la notion même de propriété [...] en rompant avec la conception exclusiviste de la propriété privée héritée du droit bourgeois... ils rendent possible l'existence d'une propriété communale associée non à des individus mais à une collectivité². »

Dans la partie « Propositions » de cet ouvrage qui se veut vulgarisateur et pédagogique, nous prôtons l'existence et l'extension dans de nombreux domaines d'une propriété communale associée non à des individus mais à une collectivité.

Alors les communs, alternative à la société du tout marché, réponse à l'offensive néolibérale, dépassement du capitalisme et de l'étatisme, révolution du XXI^e siècle, concept clé pour aller vers une société *du Buen Vivir* ?

C'est peut-être un peu tout cela à la fois.

1. Benjamin Coriat (dir.), *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire*, Les liens qui libèrent, 2015.

2. *Ibid.*

Qu'entend-on par « communs » ?

C'est un concept qui demande la coexistence de trois éléments fondamentaux :

- Une ressource collective définie
- Une communauté déterminée
- Un mode de gouvernance collectif¹

Cela signifie qu'un bien ou un service n'est pas commun par nature, mais par son usage. En revanche, certains biens ou services ont plus vocation que d'autres à devenir commun : l'eau, la forêt, les semences, un espace de jeu... plutôt qu'une résidence, une centrale nucléaire ou une voiture par exemple.

La propriété de ce bien ou service peut être commune, c'est-à-dire appartenir à la communauté qui la gère, mais aussi publique ou privée. Exemples : certains bâtiments publics, une forêt, un outil de production, un squat...

Parmi les missions de gestion de ce bien ou service figure l'obligation de ne pas le dégrader afin de pouvoir le léguer aux communautés futures.

Les communs sont basés sur les principes de co-obligation (règles définies par la communauté et auxquelles se plie l'ensemble des membres), de co-décision (ces règles sont mises en place

1. Voir P. Dardot et Ch. Laval, *Commun : essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La Découverte, 2014.

par l'ensemble de la communauté) et de co-activité (les communs doivent être entretenus et constamment réactivés par la communauté, il n'y a pas de bien qui serait « commun » par nature, il s'agit plutôt d'une construction collective d'un bien en « commun »).

Ce qu'on appelle commun est donc un principe selon lequel une communauté d'usage choisit de se donner des règles communes pour prendre soin d'une ressource, les met en pratique pour en partager l'usage par une gestion commune, dans le respect des générations futures. En effet, une ressource n'est jamais commune par nature, mais le devient par volonté politique.

Elinor Ostrom, spécialiste américaine de la question et prix Nobel d'économie en 2009, distingue deux types de biens communs :

– Les biens communs naturels, non exclusifs mais rivaux (*common pool resources* en anglais). Par exemple, tout pêcheur peut accéder au bord de mer, sauf restriction réglementaire mais s'appliquant à tous. En revanche, les poissons, biens non-exclusifs, sont aussi des biens rivaux car ils ne peuvent plus être pêchés par un autre, d'où la nécessité d'une réglementation destinée à éviter une surexploitation et à protéger le renouvellement des espèces. Se pose alors la question de savoir par qui est faite cette réglementation : les pêcheurs, s'ils arrivent à s'entendre et à s'auto-organiser ? Une autorité publique extérieure ? Ou bien encore conjointement les deux ?

– Les biens communs de la connaissance, non exclusifs et non rivaux. Ce que je prends ou emprunte reste accessible aux autres, et je peux même l’enrichir par mes contributions. Concernant ces derniers, la question de la propriété intellectuelle se pose avec beaucoup d’acuité, et les mouvements d’opposition à la privatisation des savoirs, comme les *creative commons**, les logiciels libres... sont nombreux.